



GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève

QUE 2304

Signataire : Louise Trottet

Date de dépôt : 22 décembre 2025

Question écrite urgente Mise en place de l'interdiction de vente des puffs

L'interdiction de la vente des puffs était votée en plénum par le Grand Conseil genevois le 29 août dernier, à la quasi-unanimité, et avec clause d'urgence. Par la suite, de multiples recours de milieux économiques intéressés ont été déposés, avec pour l'instant un refus de l'effet suspensif demandé. En conséquence, le département de l'économie et de l'emploi (DEE), rapporteur sur cette question, avait annoncé que des contrôles commencerait à compter du 1^{er} décembre¹.

Cependant, selon la Tribune de Genève du 20 décembre 2025², il semblerait que les distributeurs de ces dispositifs jetables aient trouvé un moyen de contourner l'interdiction en accolant une simple réserve de liquide de vapotage aux puffs vendues. Cette information crée le doute sur la réelle mise en application de la loi entrée en vigueur cet automne, dont les buts environnementaux et sanitaires avaient pourtant fait l'objet d'un très large consensus parlementaire.

Dans ce contexte, je pose les questions suivantes au Conseil d'Etat, que je remercie par avance de ses réponses :

- *Combien de contrôles ont été effectués depuis le 1^{er} décembre par la PCTN, organe chargé de la surveillance de l'interdiction ?*
- *Ces contrôles ont-ils été associés à des sanctions ?*

¹ <https://ge.ch/grandconseil/data/texte/QUE02291A.pdf>

² <https://www.tdg.ch/suisse-les-puffs-ont-toujours-un-tabac-malgre-linterdiction-991922858869>

- *Y a-t-il réellement une possibilité de contourner la loi en accolant une recharge de liquide aux puffs vendues, qui ne change pourtant en rien les raisons d'interdire ces objets que sont le côté jetable des batteries et la conception ciblée pour attirer les mineurs³ ?*
- *Dans le cas où ce flou juridique serait avéré, quelle serait la stratégie du Conseil d'Etat pour y remédier rapidement ?*
- *De manière plus générale, quelle est la stratégie du gouvernement à plus long terme pour anticiper la mise sur le marché de produits nocifs pour la santé, ce qui serait plus efficace que l'interdiction après-coup ?*

³ <https://www.at-schweiz.ch/fr/connaissances/produits/puffbar/>